

COMMUNE DE TINTIGNY

SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET

2011

BUDGET ORDINAIRE

RECETTES

Au service ordinaire, les recettes de l'exercice propre s'élèvent à la somme de 4.806.587,59 €, réparties comme suit :

Recettes fiscales	1.413.826,90
Fonds des communes, compensation PI	1.414.993,65
Revenus patrimoniaux (ventes de bois et locations diverses)	552.000,00
Subventions de l'Etat (subv APE, subv. de fonctionnement diverses pour l'enseignement)	468.889,00
Travailleurs luxembourgeois	159.834,67
Autres recettes générales (dont 115.263,31 € : reprises de provisions et 400.000 € redevance eau) ¹	797.043,37
TOTAL	4.806.587,59

¹ dont 115.263,31 € de reprises de provisions :

- Une reprise de 35.000 €uros sur la provision « Recette régionale », destinée à couvrir la quote part de la commune dans les frais de receveur.
- Une reprise de 42.000 € sur la provision « hôpitaux », destinée à couvrir la participation communale dans le déficit des hôpitaux, la cotisation AMU et la nouvelle cotisation complémentaire.
- Une reprise de provision de 38.263,31 € sur la provision « Frais de personnel », en vue de couvrir le coût des deux nominations à titre définitif.

Recettes auxquelles il convient d'ajouter

- Les recettes sur exercices antérieurs, s'élevant à 138.772,20 €uros

Les recettes totales sont ainsi portées à 4.945.359,79 €

DEPENSES

Les dépenses de l'exercice propre se montent à la somme de 4.804.478,35 €, réparties comme suit :

Dépenses de personnel dont 167.077,43 € destinés au paiement des différents postes concernant les mandataires (rémunérations, pensions, fonds de pension, jetons de présence)	1.752.079,91
Dépenses de fonctionnement (dont 71.500 pour l'électricité et 86.000 pour le mazout de chauffage)	1.569.412,61
Transferts (subsidés, primes, intervention traitement receveur, service incendie, CPAS, F.E., hôpitaux, etc...)	854.943,94
Prélèvement	
Dette	628.042,46
TOTAL	4.804.478,35

Dépenses auxquelles il faut ajouter

- les dépenses pour exercices antérieurs (26.437,47 €)
- portant ainsi les dépenses totales à **4.830.915,82 €uros**

RESULTAT

Le projet de budget ordinaire présente à l'exercice propre un boni de 2.109,24 €uros.

Le boni final s'élève à la somme de 114,443,97 €uros. Il sera ajusté par modification budgétaire dès l'approbation par le conseil du compte de l'exercice 2010.

- Les recettes sont en augmentation par rapport au budget initial de 2010 (augmentation des recettes de vente de bois, de location au privé, du rendement de la taxe immondices et du rendement de la taxe PI, ajustement des crédits budgétaires des subsides reçus de la communauté Française pour le fonctionnement des écoles)
- Les dépenses de personnel s'élèvent à un montant de 1.752.079,34 Elles sont en augmentation par rapport aux dépenses de personnel reprises au budget de 2010. Cette augmentation résulte de divers facteurs (nominations à titre définitif de deux agents, évolution de carrière pour 2 membres du personnel, recrutement d'un agent supplémentaire à ½ temps, augmentations dues à l'ancienneté). Ces dépenses se répartissent comme suit :
 - ✓ rémunérations et pensions des bourgmestres et échevins (136.077,43€)
 - ✓ jetons de présence des conseillers communaux (6 000 €),
 - ✓ le versement de la prime annuelle au fonds de pension des mandataires (25.000 €), et
 - ✓ personnel communal (employés, ouvriers, personnel d'entretien des locaux, surveillantes des garderies de midi et extrascolaires, bibliothécaires) : **1.585.001,91 €**. Les frais de personnel budgétisés cette année comprennent
 - l'évolution de la rémunération du personnel, suivant l'ancienneté, d'une part, et l'application des principes de la RGB, d'autre part,
 - la désignation d'un agent contractuel à ½ temps, chargé de l'aide aux directrices d'écoles
 - la nomination à titre définitif de deux agents
- Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1.569.412,61 € et est maintenu au niveau de la dernière modification budgétaire de l'exercice 2010 (1.555.463 €). Par rapport au budget initial de 2010 (1.391.757), il se trouve en augmentation de 13%. La différence est essentiellement due aux hausses des coûts de l'énergie (mazout, électricité,...) et des frais administratifs (notamment frais postaux, comptabilisation obligatoire des coûts de passeports), ainsi que les charges fixes relatives aux nouveaux immeubles (précompte immobilier, assurances,...).

Les dépenses de fonctionnement du poste 'enseignement' influencent également cette augmentation par la création de nouveaux services (repas de midi, garderies) et l'organisation d'activités supplémentaires (transports scolaires, visites, excursions, piscine).
- Les dépenses de transfert (854.943,94 €) sont en augmentation par rapport au budget initial de 2010 (770.934 €). Elles sont supérieures de 2% par rapport aux dépenses de transfert inscrites à la dernière modification budgétaire de 2010 (838.463 €).
- La prévision de dette est de 628.042,46 €, en augmentation de 18% par rapport au budget initial de 2010

BUDGET EXTRAORDINAIRE

RESULTAT

Le budget extraordinaire présente un boni de 725,20 €uros

RECETTES

Les recettes du budget extraordinaire de l'exercice propre s'élèvent à la somme de 5.812.000 €, décomposée comme suit :

- Transfert : 2.275.000 € (subsidés)
- Investissements : 509.000 € (ventes d'immeubles)
- Emprunts : 3.028.000 €
- Prélèvement du fonds de réserve extraordinaire : 1.495.151 €

DEPENSES

Les dépenses du budget extraordinaire à l'exercice propre s'élèvent à la somme de 5.739.651 €, se décomposant comme suit :

- Transferts : 554.250 €
- Investissements : 4.130.501 €
- Dette : 1.054.900

CONCLUSION

Le budget 2011 reste dans la continuité des budgets précédents en se voulant volontariste et diversifié dans sa politique d'investissements dans tous les domaines.

Son ambition s'inscrit dans les différents secteurs de gestion de notre commune.

Ainsi, les travaux prévus dans les écoles de Breuvanne, Lahage, l'extension de celle de Tintigny et la construction de nouveaux bâtiments à Rossignol, permettent notre politique de soutien à l'enseignement de qualité pour le bien et l'avenir de notre jeunesse.

Les domaines culturels et sportifs se verront également soutenus avec les aménagements de rénovation du dynamique CCRT et les travaux de construction du centre de formation pour les jeunes footballeurs ou de rénovation de la salle des sports de Bellefontaine.

La politique active menée en matière d'aide à l'accessibilité aux logements pour tous, dans notre région fortement prisée par la pression immobilière, continuera grâce aux aménagements de lotissements communaux à Poncelle et Saint-Vincent.

Ensuite, ce budget veille au bien-être de la population de notre commune grâce aux investissements en matériel et véhicules de nos services ouvriers, en voiries (venelles, traversée de Tintigny et aménagement de la place), en maintenance des bâtiments communaux, pour le confort de tous.

Tous ces projets, qui permettent à notre commune de rester dans le peloton de tête des communes ambitieuses, sont réalisés grâce à une gestion rigoureuse, par tous, des dépenses diverses et une gestion à long terme des investissements, tout en maintenant une fiscalité exceptionnellement basse et un service complet, pour le bien de tous.

Enfin, comme par le passé, ce budget veille à laisser une large part aux projets menés avec les communes voisines, pour être plus forts, en matière de développement économique (ZAEM, ADL,...) ou en matière de gestion de la nature et de la mobilité.

Tous ces projets dans tous ces domaines et pour toutes les tranches d'âges situent notre Commune dans le peloton de tête des communes en développement.

Martine Simon
Secrétaire communale

F. MARECHAL
Echevin des Finances

B. PIEDBOEUF
Bourgmestre